



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**  
Délibération n° **DEL-2026-0032**

### Programme d'activités 2026 de l'Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**04 FEV. 2026**

et publié le

**04 FEV. 2026**

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan,  
Vu la convention cadre entre l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et la communauté de communes Le Grésivaudan n°AD-10-0117 en date du 15 décembre 2010,

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) est l'un des principaux partenaires du bloc communal en matière d'aménagement et d'urbanisme. Sa forme juridique est celle d'une association à statut particulier.

La communauté de communes emploie l'AURG principalement pour des études thématiques liées à l'aménagement du territoire, tandis que les communes l'emploient pour des études urbaines localisées ou des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme. En parallèle de ces missions, l'AURG se consacre à des thématiques transversales (déplacements, artificialisation des sols, habitat, information géographique, etc.).

La cotisation annuelle d'adhésion à l'AURG est payée par la communauté de communes, pour son compte et celui des communes. Son montant est d'environ 96 300 €, soit 0,85 € par habitant. Cette adhésion, renouvelée chaque année depuis la création de l'intercommunalité, permet de bénéficier de 35 jours d'études, dits « jours-socle ». Toute demande allant au-delà de ce capital est facturée 760 € par jour d'étude. Le coût précis de l'adhésion de l'année en cours est déterminé selon la population retenue.

Un programme partenarial prévisionnel entre la communauté de communes et l'AURG pour l'année 2026 a été établi. Il comprend diverses missions (études, animations, conseils, etc.) dont la nature et le coût sont détaillés dans le tableau en annexe. 225 jours d'études sont ainsi projetés (35 jours socle et 190 jours hors socle), soit un coût de 144 400 euros en plus de l'adhésion 2026 à venir.

Pour mémoire, en 2025, le programme partenarial comprenait 387 jours (35 jours socle et 352 jours hors socle). Les missions planifiées ont presque toutes été réalisées. Celles encore non terminées fin décembre 2025 sont reportées en 2026 afin d'être achevées au cours du premier trimestre.

Compte tenu du contexte budgétaire, le programme partenarial 2026 envisagé a été rationalisé et minoré par rapport à celui réalisé en 2025 afin de procéder aux économies nécessaires.

Il est rappelé que les données numériques produites par l'AURG au travers des diverses missions qui lui sont confiées sont transmises aux services intercommunaux afin d'être intégrées au Système d'Information Géographique intercommunal.

Les dépenses liées à la cotisation annuelle et au programme partenarial sont prévues dans le budget primitif 2026, section de Fonctionnement, et réparties selon les missions envisagées dans divers analytiques comptables.

Au titre de l'année 2026, afin de permettre le versement de la cotisation annuelle et des subventions liées aux missions effectuées, des avenants à la convention cadre de 2010 seront établis. Les versements correspondants interviendront en fin d'année 2026.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- D'approuver au titre de l'année 2026 :
  - l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
  - le programme partenarial avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- D'autoriser, au titre de l'année 2026, le versement à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise :
  - de la cotisation d'un montant estimée à 96 300 €,
  - des subventions pour chacune des missions réalisées dont le montant total estimé s'élève à 144 400 €,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 02 FEV. 2026

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



MISSIONS AURG 2026					
Thématique	Direction support	Description	Nombre de jours		
			Socle	Hors socle	
Polarités urbaines du Grésivaudan	Direction générale (Direction du Secrétariat Général)	Etude d'ensemble sur les polarités (Crolles-Villard Bonnot, Pontcharra) et leurs fonctionnalités (économie, logement, mobilité, santé, aménités) du Grésivaudan afin de fonder une vision globale de l'aménagement du territoire.	0	30	
Plan guide des stations communautaires	Direction Sport Montagne Tourisme	Mise à jour annuelle des plans guides déjà élaborés.	0	10	
Programmation urbaine des stations communautaires	Direction Sport Montagne Tourisme	Programmation des actions et accompagnement de la mise en œuvre du plan guide.	0	27	
Partenariat Programme Alimentaire Interterritorial	Direction Développement Economique	Les acteurs du grand bassin de vie grenoblois portent depuis plusieurs années une stratégie agricole et alimentaire inter territoriale, s'inscrivant dans une politique d'alimentation durable. Un approfondissement en matière d'observation vient compléter la démarche globale.	5	10	
Plan d'actions agricoles	Direction Développement Economique	Evaluation du plan d'actions et de la politique mise en œuvre depuis 2020, pour la préparation du nouveau plan d'action 2027-2030 avec les nouveaux élus.	0	5	
Guide des bonnes pratiques des formes urbaines dans les zones d'activités économiques	Direction Développement Economique	Etablissement d'une fiche conseil sur la "verticalisation" des activités économiques dans les zones d'activités.	0		
Etude foncière pour l'optimisation de la ZAE de Pré Brun	Direction Développement Economique	Poursuite du travail engagé lors de l'inventaire des zones d'activités économique en analysant les fonciers disponibles et mutables de la zone de Pré Brun à Pontcharra. L'hypothèse de l'approbation de la procédure de Modification du PPRI serait particulièrement analysée dans le cadre de cette étude.	0	40	
Etude foncière pour l'optimisation de la ZAE de Longifan	Direction Développement Economique	Poursuite du travail engagé lors de l'inventaire des zones d'activités économique en analysant les fonciers disponibles et mutables de la zone de Longifan à Chapareillan.	0		
Programme Local de l'Habitat	Direction Aménagement Logement Environnement	Mise en œuvre du plan d'actions du PLH (appui au bilan annuel PLH, étude et animation pour l'atelier "Travailleurs saisonniers", suivi Observatoire de l'Habitat, finalisation du guide des bonnes pratiques).	0	20	
Opération de Revitalisation des Territoires	Direction Aménagement Logement Environnement	Poursuite de l'étude sur l'urbanisme et la santé, en lien avec l'ARS.	0	5	
Extension de la ZAE Les Fontaines	Direction Aménagement Logement Environnement	Participation aux réunions importantes de ce projet et relecture ponctuelle des documents de son dossier de mise en compatibilité du SCoT/PLU.	2	0	
Atlas de la Biodiversité Intercommunale	Direction Aménagement Logement Environnement	Liens entre biodiversité et Plan Local d'Urbanisme (avec la prise en compte de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale). Benchmark sur la prise en compte de la biodiversité dans les PLU communaux du Grésivaudan. Atelier sur l'érosion de la biodiversité.	3	7	
Rapport Annuel sur les Risques et la Résilience	Direction Aménagement Logement Environnement	Animation et sensibilisation sur les risques. Réunion d'information au second semestre 2026 avec les nouveaux élus communautaires.	0	3	
Espaces interstitiels des ZAE en faveur de l'environnement	Direction Aménagement Logement Environnement	Analyse des espaces délaissés et vierges, ainsi que des conditions permettant de renaturer les zones d'activités économiques ou d'implanter des solutions en faveur des EnR.	8	0	
Compensations environnementales	Direction Aménagement Logement Environnement	Mise en perspective des grands projets connus impactant la séquence Eviter Réduire Compenser afin de déterminer les besoins de l'EPCI en matière de compensations environnementales (ZH, espèces, agriculture).	2	8	
Plan Climat Air Energie Territorial	Direction Aménagement Logement Environnement	Etablissement d'un note d'enjeux destinée aux communes du territoire afin d'intégrer le PCAET dans leurs politiques publiques, dont le document d'urbanisme communal.	10	0	
Zéro Artificialisation Nette	Direction Aménagement Logement Environnement	Finalisation du travail partenarial sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en lien avec les procédures de Modification Simplifiée et de Révision du SCoT.	0	20	
Réseau des observatoires de la région grenobloise (OBS'Y)	Direction Aménagement Logement Environnement	Contribution aux travaux du réseau. Partage des connaissances et exploration thématique des caractéristiques des territoires métropolitain et limitrophes.	5	5	
<b>NOMBRE DE JOURS EN PREVISION</b>			<b>35</b>	<b>190</b>	